



Atelier national de sensibilisation des dermatologues, dentistes et des vendeurs des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé

I. Contexte et justification

Le projet d'élimination des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant du mercure découle de la Convention de Minamata et appuyé financièrement par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM). Ce projet vise à réduire le risque d'exposition aux produits contenant du mercure avec un accent particulier sur les cosmétiques éclaircissants pour la peau. Ledit projet est une initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et exécuté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Institut de Recherche sur la Biodiversité (BRI). Le projet susmentionné est mis en œuvre dans trois pays notamment la Jamaïque, le Sri Lanka et le Gabon.

L'exécution de ce projet sur le territoire gabonais emmène les acteurs qui le portent sur le plan international et national à réaliser un ***Atelier national de sensibilisation des dermatologues, dentistes et des vendeurs des produits cosmétiques éclaircissants pour la peau contenant le mercure et d'autres substances dangereuses pour la santé***, à l'hôtel Boulevard de Libreville le 24 juin 2024. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'exécution de la Convention de Minamata.

Au Gabon, le projet est mis en œuvre par le Ministère de la Santé à travers l'Agence du médicament et des Autres Produits de la Santé en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et du conflit Homme-Faune et le Ministère des Eaux et Forêts via la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques.

II. Objectifs

L'atelier a plusieurs objectifs notamment :

- Présenter l'état de mise en œuvre du projet GEF ID 10810 au Gabon, Jamaïque et Sri Lanka
- Présenter l'état de mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure



- Présenter la Gestion des connaissances et sensibilisation sur le projet GEF des SLPs
- Présenter les alternatives à l'Amalgame dentaire
- Entretenir les praticiens de la santé sur l'importance de leurs contributions dans les actions de sensibilisation pour éliminer la pratique du blanchiment de la peau au Gabon
- Formuler des recommandations et fournir des orientations sur les prochaines étapes pour la mise en œuvre du projet.

III. Déroulement de l'atelier

La cérémonie, placée sous l'autorité de Madame le **Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement**, a été marquée à son ouverture par trois allocutions :

- Le discours de bienvenue du Représentant du Représentant Résident de l'OMS au Gabon qui remercie l'ensemble des administrations représentées et souhaite la bienvenue à la délégation de Genève. Il félicite également les différentes équipes qui mettent en œuvre le projet et encourage la collaboration sectorielle.
- Le mot du Directeur Général de l'Agence du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) invite les différents collaborateurs à s'unir pour lutter ensemble contre l'utilisation des produits nocifs pour la santé et l'environnement. Aussi, il remercie les plus Hautes Autorités pour leur soutien et leur implication dans la mise en œuvre du projet. Enfin, il félicite l'OMS pour l'appui des équipes dans l'exécution dudit projet sur le plan national.
- L'Allocution d'ouverture du **Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement** invite de prime à bord le peuple gabonais à la vigilance par rapport à l'utilisation des produits cosmétiques éclaircissants qui sont néfastes pour la santé humaine et l'environnement. Elle encourage la population à conserver la peau naturelle qui est une barrière sur la protection des changements climatiques. Elle remercie également l'OMS pour le choix porté sur le Gabon avec les deux autres pays pour mener le projet pilote et aussi pour leur accompagnement. Elle déclare que les engages contractuels contraignent le Gabon à mettre en œuvre la convention de Minamata. Enfin, elle promet de



rendre compte aux plus Hautes Autorités afin que le **Premier Ministre Raymond NDONG, chef du Gouvernement soumette** à l'approbation du **Président de la Transition, son excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA** la demande formelle à adresser à l'OMS et au PNUE pour satisfaire aux priorités d'action publique du moment.

Les différentes allocutions sont suivies d'une photo de famille et d'une pause-café. Après cette détente, le présidium de l'atelier a été mis en place. Il est constitué ainsi qu'il suit :

FONCTIONS	NOMS ET PRENOMS	INSTITUTIONS
Président	Jean Yvon ELANGMANE	DGEA
Vice-Président	IBRAHIM TSENDJIET MBOULOU	OGC
Modérateur	Serge Molly ALLO 'O ALLO'O	OMS
Rapporteur1	Dr. Solange	
Rapporteur 2	Dr. ADJONGA Christiane	ANMAPS
Rapporteur 3	Nadine Horlène MIMBOUI ELLA	DGEA

La mise en place du présidium annonce automatiquement les différentes présentations des experts, les discussions et les recommandations.

A l'entame des échanges, **Elena Jordan** présente le projet en expliquant ses différentes composantes et décline les composantes exécutées depuis le lancement du projet. Le Gabon est plus avancé que les autres pays, il a déjà obtenu des résultats qui découlent de la mise en œuvre des composantes 1 et 2. La visite à mi-parcours programmée, leur permet de certifier que la détermination du Gabon dans la mise en œuvre du projet et confère à ce pays une meilleure évaluation du projet.

La présentation de **Eisaku Toda** du secrétariat de la convention de Minamata succède celle prédécrite. Cette présentation avait pour but de décliner les objectifs de la convention de Minamata et de montrer les différentes attentes chaque partie. Il est nécessaire que chaque pays qui a ratifié la convention, mette en œuvre cette réglementation internationale au sein de son territoire afin d'éliminer progressivement le mercure.

L'expert **Yuka Makino** a édifié l'assemblée sur l'importance de la réduction progression des amalgames dentaires. Elle s'est référée au texte pris au Gabon pour montrer son



importance dans le pays et sur le plan international. Elle poursuit également avec les travaux de l'OMS, projet du FEM y compris la gestion des déchets et matériaux pour prévenir et traiter les caries dentaires. Elle termine sa présentation en montrant le bénéfice qui découle de la synergie des trois projets FEM de l'OMS.

La présentation de **Marc** sur l'identification et le test des produits éclaircissants contenant du mercure au Gabon marque la fin de la formation. Cette présentation a permis aux participants d'être édifiés sur les méthodes d'échantillonnages et les méthodes d'analyses des produits éclaircissants contenant du mercure.

A la suite de ces brillantes présentations, les participants ont émis multiples questions à l'endroit des experts.

De ces différents échanges, plusieurs recommandations ont été adressées à certaines entités administratives :

Ministère de la Santé :

- Renforcer le contrôle des importations des dispositifs médicaux, des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle;
- Utiliser des influenceurs et des artistes pour faire des sensibilisations ;
- Avoir une émission radio-télévisée régulière de sensibilisation des produits contenant du mercure ;
- Introduire les esthéticiens, psychologue, sociologue, leader d'opinion dans la sensibilisation ;
- Identifier les complications issues des produits éclaircissants et les mettre à la disposition des revendeurs ;
- Organiser une formation qui inclue tous les médecins de manière générale, les vendeurs en pharmacie ;
- Identifier les différentes causes de la dépigmentation (résultats enquête cap).

Agence du Médicament et des Autres Produits de Santé :



- Rendre disponible les matériaux alternatifs pour remplacer les amalgames dentaires ;
- Décourager les importateurs des produits éclaircissants ;
- Collaborations des acteurs ; des médecins, vendeurs en pharmacie ;
- Dans les cas de la révision de la liste des médicaments et dispositifs médicaux essentiels certains produits dermatologiques et dentaires doivent être pris en compte ;
- Identifier les fournisseurs pour les aspects liés à l'intégration des produits dentaires ;
- Réglementer la vente en ligne des produits cosmétiques ;
- Mettre, à sa qualité de secrétaire du projet, une charte de confidentialité

A l'endroit des dermatologues

- Conduire des études factorielles sur le blanchiment de la peau et ses conséquences
- Faire le plaidoyer pour intégrer les curriculums de formation des personnels de santé

A l'endroit des stomatologues

Faire la promotion des alternatives à l'amalgame dentaire

A l'endroit des forces de polices

Continuer à

- Sensibiliser sur les méfaits des produits éclaircissants avec des photos.

Organisation Gabonaise des Consommateurs

- Eduquer les populations à la culture de la lecture des étiquettes.